

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, 1^{ère} adjointe**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Yves Mignotte, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Xavier Bonnet (procuration à Mme Laurence Luneau), M. Cyrille Paquereau (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Alexia Pirois (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Eric Betschart (procuration à Mme Marie-Noëlle Guittet), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Yves Mignotte).

La première adjointe ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Emprunts, subventions, dotations

- ♦ **Groupe scolaire Jacques-Prévert – demande de subvention au titre de la DETR – année 2023**

Madame la première adjointe rappelle que,

Le groupe scolaire Jacques-Prévert est situé esplanade de Klettgau à Clisson. Cet équipement comporte :

- ✓ Une école maternelle,
- ✓ Une école élémentaire,
- ✓ Des espaces extérieurs (cours, plateaux de jeux ...),
- ✓ Un gymnase,
- ✓ Un restaurant scolaire (équipement neuf non concerné par le projet).

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, l'école maternelle disposait de 5 classes (125 élèves) et l'école élémentaire de 12 classes, dont une ULIS (258 élèves), soit 383 élèves au total.

Au fil des ans, ces bâtiments sont devenus vétustes, inadaptés et consommateurs en énergie. La Municipalité a donc décidé de programmer la reconstruction de l'intégralité du groupe scolaire Jacques-Prévert sur un foncier communal proche accueillant aujourd'hui une partie des cours de récréation et des plateaux sportifs utilisés par les élèves. La proximité de la Maison de l'Enfance (périscolaire, multi-accueil et accueil de loisirs), du restaurant scolaire récemment rénové (2019) et des espaces sportifs (plateaux extérieurs, gymnase, piscine) ont conforté le choix du site pour ce projet.

Par délibération en date du 17 novembre 2022, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours restreint en vue de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet.

Concernant l'exercice 2023, le plan de financement du projet (programmiste et maîtrise d'œuvre) est le suivant :

	DEPENSES (HT)	RECETTES
Groupe scolaire Jacques Prévert : programmiste, études préalables, maîtrise d'œuvre	180 075,00 €	
DETR 2023		50 000,00 €
Part communale		130 075,00 €
TOTAL	180 075,00 €	180 075,00 €

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'appel à projet commun pour le recensement des projets éligibles aux subventions de l'Etat, dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2023,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022 autorisant le lancement de la procédure de concours restreint en vue de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase,

VU l'avis de la commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie 26 janvier 2023,

VU le dossier présenté,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

AUTORISE Madame la première adjointe (ou Monsieur le Maire) à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), année 2023, auprès de l'Etat et de toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier aux études liées à la reconstruction du groupe scolaire Jacques-Prévert,

MANDATE Madame la première adjointe (ou Monsieur le Maire) à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Laurence Luneau
Première adjointe



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

09 FEV. 2023

- son affichage le **10 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20230202-DEL-230202-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.